

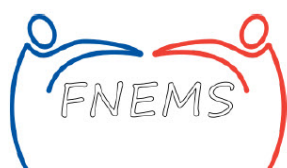
Règlement du concours UNAFORIS Journée mondiale du travail social | 2022



Thématique

**« CO-CONSTRUIRE UN NOUVEAU MONDE ECO-SOCIAL :
NE LAISSER PERSONNE DE COTE »**

Concours UNAFORIS organisé en partenariat avec la



Fédération Nationale
des Etudiant.e.s en
Milieu Social

1) PRESENTATION DU CONCOURS

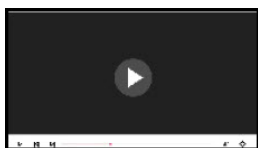
L'UNAFORIS, Union nationale des acteurs de formation et de recherche en intervention sociale, organise la 1^{ère} édition du concours « Journée mondiale du travail social (JMTS) ». Ce concours a pour objectif de **valoriser ce qui est réalisé par notre réseau à l'international (projets, mobilités, etc.) en permettant aux étudiant.e.s et stagiaires en formation sociale de s'exprimer sur la thématique générale de la JMTS (« Co-construire un nouveau monde éco-social : ne laisser personne de côté ») par la présentation d'une action internationale déjà menée, via un support : vidéo ou poster.**

2) CONDITIONS DE PARTICIPATION

CIBLES - Le concours UNAFORIS « JMTS 2022 » s'adresse **aux étudiant.e.s* et stagiaires en formation sociale dans les établissements de formation en travail social du réseau UNAFORIS actuellement en formation ou ayant été diplômé.e.s en 2021.**

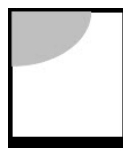
SUPPORTS - Les supports (vidéo ou poster) peuvent être réalisés :

- par **une personne ou un groupe de X personnes** (dans le cas d'un groupe, il convient de désigner un référent principal) ;
- dans ou hors du cadre pédagogique.



La durée des **supports vidéo** doivent être d'une durée de **5 à 10 minutes maximum**. Les moyens de tournage sont laissés

libres, cependant ils doivent permettre une projection de la vidéo sur un grand écran.



Chaque **poster** devra être au **format A0 : 84,1 cm (longueur) × 118,9 cm (hauteur)**. Une version papier et une version numérique seront à transmettre à l'UNAFORIS.

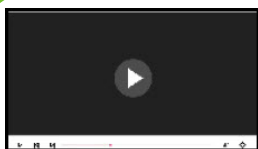
* y compris les étudiants étrangers inscrits dans un établissement de formation du réseau UNAFORIS effectuant ou ayant effectué une mobilité depuis 2019

3) DATES CLES

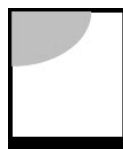
08 décembre 2021	Ouverture officielle du concours en ligne avec formulaire d'inscription
28 janvier 2022	Date limite d'envoi des supports vidéo ou poster
Du 31 janvier au 04 février 2022	Pré-sélection des supports par un comité pour une sélection des meilleurs supports dans chaque catégorie « vidéo » et « poster », à partir de critères d'évaluation
Du 07 au 13 février 2022	Votes en ligne par les internautes sur les supports en compétition dans chaque catégorie > Les lauréats seront informés du résultat des votes par l'UNAFORIS à partir du 14 février 2021.
15 mars 2022 (date officielle de la JMTS)	Annnonce des résultats en direct sur internet avec les lauréats

4) DEPOT DES SUPPORTS

- ➔ **INSCRIPTION** : L'inscription au concours UNAFORIS « JMTS 2022 » est gratuite et s'effectue en ligne via un formulaire disponible sur le site de l'UNAFORIS.
- ➔ **ENVOI DES SUPPORTS** : Les supports doivent être envoyés par courrier à l'UNAFORIS - Concours « JMTS 2022 » - 8 rue Mayran - 75009 PARIS, avant le 28 janvier 2022, cachet de la Poste faisant foi.



Les vidéos doivent être envoyées sur clé USB au format MPEG ou API.



Chaque **poster** devra être au **format A0 : 84,1 cm (longueur) × 118,9 cm (hauteur)**. Une version papier et une version numérique seront à transmettre à l'UNAFORIS.

L'envoi à l'UNAFORIS doit obligatoirement s'accompagner des éléments listés ci-dessous :

- Le support réalisé
 - La vidéo de 5 à 10 minutes sur une clé USB
 - Le poster au format A0 en version numérique sur une clé USB et en version papier
- Le formulaire de dépôt renseigné et signé
- Le règlement du concours signé
- Les autorisations (attention : dans le cas d'un groupe, chaque membre du groupe doit remplir une autorisation, ainsi que le-la référent-e principale désigné-e)
 - Pour le poster : autorisation de cession de droits d'auteur et de diffusion
 - Pour la vidéo : autorisation de cession de droits d'auteur, à l'image et de diffusion

Les autorisations et le formulaire de dépôt sont disponibles sur le site de l'UNAFORIS.

5) PRE-SELECTION

Un **comité de sélection** des supports déposés sera constitué par :

- 2 représentants internationaux de l'UNAFORIS,
- 2 représentants de la FNEMS, Fédération nationale des étudiant-e-s en milieu social,
- 1 représentant du réseau documentaire PRISME,
- 2 représentants du pôle national ressources et développement de l'UNAFORIS.

Le comité aura pour mission d'évaluer du 31 janvier au 4 février 2022 l'ensemble des supports reçus dans chaque catégorie à partir de critères. Il désignera ainsi les meilleurs supports qui participeront aux votes en ligne des internautes entre le 7 et le 13 février 2022.

CRITERES D'EVALUATION
Pertinence du projet présenté par rapport à la thématique de la JMTS 2022
Intérêt du projet présenté et/ou originalité
Apport de la dimension internationale du projet dans la formation concernée
Qualité didactique / pédagogique en vue d'une diffusion internationale
Qualité de contenu et de forme

6) PRIX ATTRIBUES

Deux prix seront remis : le **PRIX « VIDEO »** et le **PRIX « POSTER »**, le 15 mars 2022.

Les lauréats (1) se verront offrir les **frais participation (2) pour 1 personne**

- **à la Conférence à l'ONU-Genève** (mars 2022 - Suisse/Genève) **et/ou**
- **au Congrès de l'AIFRIS**, Association internationale pour la formation, la recherche et l'intervention sociale (juillet 2022 - Belgique/Bruxelles).

(1) si le prix décerné concerne un support de groupe, le-la référent-e principal-e désigné-e sera le-la lauréat-e

(2) tous frais pris en charge par l'UNAFORIS, à savoir :

- les frais d'inscription à la conférence à l'ONU-Genève et/ou au Congrès de l'AIFRIS,
- les frais de transport sur la base d'un trajet métropolitain en 2^{ème} classe ,
- les éventuels frais d'hébergement et de restauration dans la limite de 300 euros.

7) AUTORISATIONS

Pour participer au concours UNAFORIS « JMTS 2022 » et compte tenu que les supports seront diffusés auprès du grand public lors de votes en ligne, les concourant-e-s s'engagent à :

- envoyer à l'UNAFORIS les autorisations de cession de droits à l'image, des droits d'auteur et des droits de diffusion lors de l'envoi des supports réalisés ;
- céder à titre gracieux à l'UNAFORIS la diffusion de leur vidéo ou de leur poster dans le cadre du concours UNAFORIS « JMTS 2022 », mais aussi de de ses activités auprès de ses différents publics, notamment sur les canaux numériques (sites internet et réseaux sociaux) de l'UNAFORIS, de ses établissements de formation adhérents et de ses partenaires, ainsi que sous toutes formes et sur tous supports connus et inconnus à ce jour.

La participation au concours UNAFORIS « JMTS 2022 » implique l'acceptation du présent règlement.

Date :

Nom + prénom :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »